



Amende pour dépassement ligne continue

Par **Safyjame**, le **24/10/2014** à **07:52**

Bonjour,

J'ai été arrêté par la gendarmerie pour tests alcool et cannabis. Résultat négatif, je n'avais pas le permis sur moi, ils m'ont demandé de le ramener le lendemain. J'ai oublié. Quelques jours plus tard, je reçois une amende précisant que j'avais franchi une ligne blanche. Et une semaine encore plus tard, je reçois une amende pour non présentation du permis. Je vous avoue que pour le permis ok ! Mais pour la première amende, je suis en colère. Ils ne m'ont rien dit et aucun pv sur le champs. D'où mon incompréhension

En retournant sur le lieu de l'infraction sois disant, là où en effet, j'avais doublé la voiture banalisée qui roulait au pas juste après un terre plein peint au sol. À la sortie de celui-ci, on voit deux lignes discontinues d'une longueur d'à peu près 7 m et ensuite des lignes discontinues normales. En venant de l'autre sens, ces lignes sont des lignes de dissuasion. Puis-je contester cette amende qui ne m'a pas été signifiée et que je trouve injuste.

Merci pour vos éclaircissements

Par **janus2fr**, le **24/10/2014** à **08:02**

Bonjour,

Que le PV ne vous ait pas été signifié au moment de l'interception n'est pas un argument pour contester. En revanche, j'ai un peu de mal à comprendre l'histoire des lignes. Si vraiment, vous avez franchi ou chevauché une ligne continue, le PV est justifié et bien sûr, si ce n'est pas le cas, vous pouvez contester, mais il faudra démontrer que vous n'avez pas franchi cette ligne.